

Voici ma question supplémentaire, qui est sérieuse. Nous débattons un projet de résolution devant nous doter d'une constitution qui est le cœur et l'âme mêmes d'un pays. Durant la dernière campagne électorale, les Canadiens n'ont accordé aucun mandat à cet égard, parce que le premier ministre, alors chef de l'opposition, avait observé le mutisme le plus complet au sujet du rapatriement de la constitution en 1980. Il s'agit d'une constitution pour le peuple et non d'une constitution pour le premier ministre du Canada ou les premiers ministres provinciaux.

Étant donné que cela pourrait changer de façon radicale notre mode de gouvernement, le premier ministre serait-il prêt, selon la résolution finale qui émanera de la Chambre, à utiliser la disposition sur le référendum contenue dans le bill pour prendre le pouls des Canadiens avant de demander à Londres de faire le nécessaire?

M. Trudeau: Madame le Président, je trouve quelque peu paradoxal que, d'une part le député et son parti soient contre la disposition sur le référendum contenue dans l'article 42 du projet de loi, qui, après tout, n'est qu'un moyen de sortir de l'impasse...

M. Clark: Non.

M. Trudeau: ... et, d'autre part...

M. Nielsen: Vous voulez dire un moyen de bâillonner les opposants!

M. Trudeau: ... et d'autre part, qu'ils préconisent maintenant—du moins l'honorable représentant—un référendum qui...

M. Crosbie: Merci, monsieur le Président.

Une voix: Il ne le préconisait pas. Il vous demandait ce que vous en pensiez.

M. Trudeau: Non, il le préconisait. Une fois de plus je voudrais bien qu'ils se mettent d'accord.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LA PRÉTENDUE DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE NORCEN ENERGY RESOURCES CONCERNANT LES EXPORTATIONS AU JAPON

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et je vais la poser en écossais. Hier, M. Edmund Bovey, président de Norcen Energy Resources, a déclaré que le gouvernement fédéral l'avait autorisé, en sa qualité de spécialiste des questions énergétiques au sein du comité Canada-Japon, à soulever la possibilité d'exporter du gaz naturel liquéfié à ce pays.

Après avoir bradé notre gaz naturel aux États-Unis en autorisant la construction du premier tronçon canadien du pipe-line de l'Alaska, pourquoi le gouvernement actuel est-il sur le point de se lancer dans d'autres aventures du genre en vendant du gaz naturel au Japon? Le ministre peut-il confirmer ou infirmer la déclaration de M. Bovey?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il appert que la langue écossaise est beaucoup plus facile à comprendre que je ne l'aurais cru. Pendant un instant, j'ai pensé que je devrais

Questions orales

référer la question au ministre des Finances, mais je crois maintenant être en mesure d'y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Pour répondre à la question précise soulevée par le député, je dirai que la liquéfaction du gaz naturel n'est qu'une des méthodes de traitement du gaz. Quant à la question portant sur d'éventuelles exportations, elle est purement hypothétique pour le moment. Tout projet en ce sens devrait être soumis à l'Office national de l'énergie par les voies habituelles. Cependant, je voudrais dire ceci au député: si le gouvernement du Canada a l'occasion d'exporter davantage de gaz parce que les réserves du pays s'accroissent très rapidement et qu'il y a des excédents, il devrait décider s'il ne serait pas plus avantageux pour le pays d'avoir plusieurs clients au lieu de dépendre d'un seul et, deuxièmement, s'il ne serait pas préférable, notamment pour la Colombie-Britannique, de traiter davantage le gaz avant de l'expédier à l'étranger.

Il me semble que c'est une question qu'il est juste et raisonnable de soulever, en supposant que de nouvelles exportations demeurent possibles, je pense que nous devrions nous demander s'il n'est pas préférable de traiter davantage nos ressources naturelles et d'avoir plusieurs clients plutôt que de dépendre d'un seul.

M. Waddell: Madame le Président, il importe que le ministre détermine très clairement sa politique car certains pays importateurs d'énergie commencent à trouver que nous sommes de bons pigeons.

Une voix: Oh, oh!

M. Waddell: Ce n'est pas un jeu de mots de ma part. L'été dernier, le *Wall Street Journal* a rapporté que des intérêts japonais avaient prêté à Dome Petroleum 400 millions de dollars à investir dans les prospections pétrolières et gazières de la Mer de Beaufort, dans l'Arctique canadien. En contrepartie, ils recevront 25 p. 100 de la production éventuelle de pétrole et de gaz.

Le ministre a-t-il dit clairement à Dome, société qui ne survit au fond que grâce à des dégrèvements fiscaux consentis par le gouvernement canadien—c'est ainsi qu'elle a d'ailleurs pu se constituer—a-t-il averti les Japonais que le pétrole qui sera produit dans cette région n'est pas destiné à l'exportation et si on en trouve, il ne sera pas exporté? Le ministre est-il prêt à confirmer sans équivoque qu'il ne vendra pas notre pétrole de la mer de Beaufort lorsque des gisements auront été découverts et que le pétrole sera devenu commercialisable?

M. Lalonde: Madame le Président, en fait, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois les porte-parole de Dome Petroleum ainsi que les ministres et hauts fonctionnaires du Japon. Dans tous les cas, j'ai bien précisé que je ne prévoyais pas que le Canada dispose jamais d'excédents de pétrole à exporter. Cela, je l'ai dit très clairement à tous les intéressés et, à l'heure actuelle, cela représente la politique de notre gouvernement.

Quant à celle qu'il importera d'appliquer dans les décennies à venir si nous découvrons des réserves comparables à celles de l'Arabie Saoudite, le Canada devra en décider le temps venu. Rien, pour l'instant, ne nous permet de croire que nous pouvons compter sur des réserves semblables. Par ailleurs, si elles devaient se matérialiser dans les décennies à venir, alors, manifestement le gouvernement de l'époque devra aviser.